

N°2018-06-05

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2018

**Président** : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n° 2018-06-03)

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24 – pouvoir M. THEVENOT), M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAUT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations n° 2018-06-09 à 11 et 13 à 24), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 08 et 12 – pouvoir à M. de MAZIERES), Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET (sauf délibérations n° 2018-06-14 à 24), Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIÉ, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n° 2018-06-01 à 03, 08 et 12), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER (sauf délibérations n° 2018-06-14 et 15), M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n° 2018-06-07, 09 et 10), M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE (sauf délibérations n° 2018-06-10 et 11 et 13 à 24), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n° 2018-06-11), Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Philippe BAUD,  
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER a donné pouvoir à Mme Juliette ESPINOS,  
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme JAQUEMET,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christophe LAPREE a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER,  
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,  
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,  
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN,  
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Jane HERMANN,  
Mme Pascale RENAUD,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 26 juin 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre :** Opérations portant sur l'exercice budgétaire 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- décision modificative n° 1 (DM1),

- modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc.

□ **M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2016-03-08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relatif à la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-03-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 approuvant le budget primitif 2018 de la communauté d'agglomération ;



Vu la délibération n° 2018-03-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relatif à la gestion des investissements pluriannuels de la communauté d'agglomération ;

Vu les délibérations n° 2018-06-02 et 03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 25 juin 2018 respectivement relatives au compte de gestion et au compte administratif de la communauté d'agglomération pour l'exercice budgétaire 2017 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 13 juin 2018.

Il convient, par la présente délibération, d'effectuer des opérations portant sur l'exercice budgétaire 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- décision modificative n° 1 (DM1) du budget,
- modification du montant de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc.

#### • **Décision modificative n° 1**

##### **Une décision modificative en équilibre**

Cette première décision modificative du budget 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, objet de la présente délibération, permet l'ajustement des prévisions de recettes fiscales aux notifications reçues de la Préfecture et l'inscription de dépenses complémentaires à destination des communes membres de l'Agglomération.

Celle-ci intervient après l'adoption :

- du budget primitif (BP) 2018, le 27 mars 2018,
- du compte de gestion et du compte administratif 2017, le 25 juin 2018.

Les tableaux ci-après retracent l'ensemble des recettes et des dépenses de 2018, les principaux ajustements étant présentés ci-dessous. La maquette réglementaire est jointe en annexe.

#### **1°) une augmentation des recettes de fonctionnement de 3 951 369 €**

L'augmentation des recettes de fonctionnement s'explique par :

- l'ajustement des prévisions du budget à la notification de la fiscalité et des dotations pour 3 510 267 €, composé de :
  - o la taxe d'habitation (TH) : + 251 169 €,
  - o la cotisation foncière des entreprises (CFE) : + 362 657 €,
  - o la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : + 2 163 894 €,
  - o la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : - 17 662 €,
  - o l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : + 38 288 €,
  - o la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : + 9 271 €,
  - o la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOMA) : + 254 867 €,
  - o la dotation globale de fonctionnement (DGF) : + 73 098 €,
  - o la compensation de l'ancienne taxe professionnelle part salaires : - 20 070 €,
  - o les autres compensations liées à l'ancienne taxe professionnelle : -18 930 €,
  - o la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : + 33 301 €,
  - o la compensation des exonérations de la TH : + 183 515 €,
  - o un rôle supplémentaire de fiscalité perçu en mai 2018 : +196 869 € ;
- l'inscription de subventions notifiées pour 75 794 € :
  - o par le Département des Yvelines pour le CRR de Versailles Grand Parc : + 25 794 €,
  - o par l'Union Européenne pour le projet Autopilot : + 50 000 € ;
- l'ajustement des recettes des services pour 365 308 € :
  - o la redevance spéciale des déchets des professionnels : + 150 000 €,
  - o la redevance au départ de la gare routière Lyautey pour l'année 2017 : + 230 308 €,
  - o la location de matériel informatique aux communes : -15 000 €.

#### **2°) Une augmentation des dépenses de fonctionnement de 1 837 484 €**

L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'explique par :

- des reversements de fiscalité au profit des communes pour 2 052 484 €, composés :
  - o de la prise en charge partielle du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) des communes : + 920 216 € nécessaires pour atteindre les 2,09 M€ calculés par le Bureau communautaire le 7 juin 2018 en fonction du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale,
  - o des attributions de compensation des communes concernées par le transfert des subventions habitat : + 1 132 268 € pour atteindre les 4,8 M€ calculés par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 5 avril 2018 et votés à ce Conseil communautaire ;
- des réductions de crédits de 240 000 € en raison d'une prévision budgétaire excessive :
  - o des contributions syndicales à la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) : -180 000 €,
  - o des restitutions aux entreprises de TASCOM : - 60 000 € ;
- la participation aux frais de gardiennage de la grille de l'Etoile Royale du château de Versailles pour 25 000 €.



### 3°) Une augmentation de l'autofinancement de 2 113 885 €

Les ajustements de recettes et de dépenses de l'exercice 2018 permettent de générer un virement complémentaire vers la section d'investissement à hauteur de 2 113 885 €.

### 4°) une augmentation de l'investissement de 2 113 885 €

En dépense, des crédits supplémentaires sont inscrits pour :

- les fonds de concours aux communes correspondant au retour incitatif de l'année 2018 aux communes contribuant à la croissance de la fiscalité intercommunale : + 1 201 885 €,
- l'achèvement de la construction de l'auditorium du CRR de Versailles Grand Parc sur le site de la Chancellerie : 512 000 €. Une augmentation de l'AP est soumise ci-après dans les mêmes proportions,
- l'avance remboursable en compte courant à la Société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) Satory Ouest pour la construction du restaurant inter-entreprises : + 150 000 €,
- des travaux complémentaires dans la cour du CRR de Versailles Grand Parc se trouvant sur le site de la Chancellerie : + 115 000 €,
- la piste cyclable sur la commune de Châteaufort : + 100 000 €,
- les bacs déchets verts relatifs au déploiement sur la commune de Vélizy-Villacoublay : + 60 000 €,
- des travaux d'infrastructure sur les stations et panneaux de signalisation dans le cadre du projet Autopilot, financées à 100% par des subventions de l'Union européenne : + 50 000 €,
- le report en 2019 de l'achat du logiciel de gestion des points d'apports volontaires : - 50 000 €,
- la réduction des crédits prévus pour les travaux de l'Allée Royale : - 25 000 €.

Ces dépenses sont financées par le virement complémentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 2 113 885 €.

#### • Modification du montant de l'autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) 2018 des travaux de l'auditorium du CRR de Versailles Grand Parc

Le Conseil communautaire du 8 mars 2016 a voté un montant de 2 648 000 € pour l'AP n° 2016-002 relative à la réhabilitation de l'auditorium du CRR de Versailles Grand Parc situé rue de la Chancellerie à Versailles.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour achever cette opération. Il convient d'augmenter de 512 000 € le montant de l'AP et fixer le montant révisé à 3 160 000 €.

Le Conseil communautaire du 27 mars 2018 a voté l'échéancier prévisionnel suivant des CP :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2016 à 2017)	CP 2018	CP 2019	TOTAL AP
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	1 076 895,90	1 549 695,00	21 409,10	2 648 000,00

Il est proposé au Conseil communautaire de voter des CP 2018 supplémentaires d'un montant identique à l'augmentation de l'AP (+512 000 €) :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2016 à 2017)	CP 2018	CP 2019	TOTAL AP
2016-002	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	1 076 895,90	2 061 695,00	21 409,10	3 160 000,00

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2018, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée et en synthèse dans les tableaux d'investissement et de fonctionnement ci-dessous,
- 2) de préciser que le budget de Versailles Grand Parc est voté par chapitre,
- 3) de voter une augmentation de l'autorisation de programme (AP) n° 2016-002 de 512 000 € pour la réhabilitation de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc situé rue de la Chancellerie à Versailles, soit un montant révisé de 3 160 000 €, ainsi que l'échéancier suivant des crédits de paiement (CP) pour cette opération :

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2016 à 2017)	CP 2018	CP 2019	TOTAL AP
<b>2016-002</b>	Travaux CRR de Versailles Pôle Musique	1 076 895,90	2 061 695,00	21 409,10	3 160 000,00

-----  
M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de suffrages exprimés : 79 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. Siméoni).

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :  
26 JUIN 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

**- 4 JUIL. 2018**

Pour le Président,  
Par délégation,



*[Handwritten signature in blue ink]*

**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services



SECTION DE FONCTIONNEMENT							Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>3 951 369,00 €</b>	<b>3 951 369,00 €</b>	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Decl. Dir°				
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT</b>							<b>3 951 369,00 €</b>	<b>3 951 369,00 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>1 837 484,00 €</b>		
<b>Chap. 011 : Charges à caractère général</b>							<b>25 000,00 €</b>		
011	6282	822	C213002			Frais de gardiennage	25 000,00 €	Circulations douces : gardiennage de la grille de l'Etoile Royale du Château de Versailles les week-end	
<b>Chap. 014 : Atténuations de produit</b>							<b>1 992 484,00 €</b>		
014	739211	01	C2010		HABSUB	Attribution de compensation	1 132 268,00 €	Finances : complément d'AC lié au transfert des subventions habitat aux communes	
014	7391178	01	C2010			Autres restitutions et dégrèvements	-60 000,00 €	Finances : ajustement au réalisé du 1er semestre	
014	739223	01	C2010			Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	920 216,00 €	Finances : complément pour la répartition dérogatoire du FPIC lié au retour incitatif	
<b>Chap. 65 : Autres charges de gestion</b>							<b>-180 000,00 €</b>		
65	65548	831	C2010			Autres contributions	-180 000,00 €	GEMAPI : 1 M€ voté au BP 2018. Ajustement des crédits au vu des contributions réelles.	
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>							<b>2 113 885,00 €</b>		
<b>Chap. 023 : Virement vers la section de fonctionnement</b>							<b>2 113 885,00 €</b>		
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	2 113 885,00 €		
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>								<b>3 951 369,00 €</b>	
<b>Chap. 70 : Produits des services</b>								<b>365 308,00 €</b>	
70	70612	812	C2300			Redevance spéciale des déchets	150 000,00 €	Environnement : ajustement de la prévision au vu des encaissements réalisés au 1er semestre	
70	70875	020	C2010			Remboursement de frais par les communes membres du Groupement à Fiscalité Propre	-15 000,00 €	Administration Générale : réduction de la prévision de recette lié à la location du matériel informatique aux communes	
70	70321	830	C213001			Droits de stationnement sur la voie publique	230 308,00 €	Transports : redevance gare routière Lyautey année 2017	
<b>Chap. 73 : Impôts et Taxes</b>								<b>3 259 353,00 €</b>	
73	73111	01	C2010		TCFE	Taxes foncières et d'habitation	362 657,00 €	Finances : ajustement de la Cotisation Foncière des Entreprises suite à la notification	
73	73111	01	C2010		TH	Taxes foncières et d'habitation	251 169,00 €	Finances : ajustement de la taxe d'habitation suite à la notification	
73	73111	01	C2010		TFNB	Taxes foncières et d'habitation	9 271,00 €	Finances : ajustement de la taxe sur le foncier non bâti suite à la notification	
73	73112	01	C2010			Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 163 894,00 €	Finances : ajustement de la CVAE suite à la notification	
73	73113	01	C2010			Taxe sur les surfaces commerciales	-17 662,00 €	Finances : ajustement de la TASCOM suite à la notification	
73	73114	01	C2010			Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	38 288,00 €	Finances : ajustement des IFRER suite à la notification	
73	7318	01	C2010			Autres impôts locaux	196 869,00 €	Finances : rôles supplémentaires de fiscalité	

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
						Dépenses	Recettes	Commentaires	
73	7331	812	C2300			Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés		254 867,00 €	Finances : ajustement de la TEOMA suite à la notification
<b>Chap. 74 : Dotations et participations</b>								<b>326 708,00 €</b>	
74	74124	01	C2010			Dotation d'intercommunalité		73 098,00 €	Finances : ajustement de la DGF suite à la notification
74	74126	01	C2010			Dotation de Compensation des Groupements de communes		-20 070,00 €	Finances : ajustement de la CPS suite à la notification
74	7473	311	C2260			Participation du Département		25 794,00 €	Enseignement musical : subvention du Département des Yvelines pour le CRR de Versailles Grand Parc
74	7477	815	C213001			Participation Budget Communautaire		50 000,00 €	Transports : subvention Union Européenne projet Autopilot financé à 100%
74	748313	01	C2010			Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle		33 301,00 €	Finances : ajustement de la DCRTTP suite à la notification
74	748314	01	C2010			Dotation unique des compensations spécifiques		-18 930,00 €	Finances : ajustement de la compensation de la part recettes de l'ex-TP suite à la notification
74	74835	01	C2010			État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		183 515,00 €	Finances : ajustement de la compensation liée aux exonérations de TH suite à la notification



Décision modificative n°1 année 2018 de VGP									
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							<b>2 113 885,00 €</b>	<b>2 113 885,00 €</b>	
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>									
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Prog.				
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versés</b>							<b>1 301 885,00 €</b>		
204	2041412	01	C2010		AFONC OM074	Subvention d'équipement versé aux communes membres de GFP pour des bâtiments	1 201 885,00 €		Finances : fonds de concours lié au retour incitatif 2018
204	2041412	822	C213002		ADEPU R041	Subvention d'équipement versé aux communes membres de GFP pour des bâtiments	100 000,00 €		Déplacements : Remboursement à Chateaufort des travaux de la piste cyclable
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>							<b>-17 900,00 €</b>		
21	2188	815	C215001		CSPECI F081	Autres immobilisations corporelles	-77 900,00 €		Transports : projet autopilot. Transfert des crédits du chap. 21 vers l'opération budgétaire n°1018.
21	2188	812	C2300		CANNU EL001	Autres immobilisations corporelles	60 000,00 €		Environnement : bacs déchets verts pour déploiement sur Vélizy-Villacoublay
<b>Chapitre 23 : Travaux en cours</b>							<b>627 000,00 €</b>		
23	2317	311	F5400		AEQUIC U048	Travaux en cours sur immobilisation mise à disposition	512 000,00 €		Enseignement musical : complément pour achever la construction de l'auditorium du CRR à Versailles
23	2317	311	F5100		BCULT0 34	Travaux en cours sur immobilisation mise à disposition	115 000,00 €		Enseignement musical : complément pour réaliser les travaux dans la cour du CRR à Versailles
<b>Chapitre 27 : Travaux en cours</b>							<b>150 000,00 €</b>		
27	274	90	C215001		AEQUIE C054	Prêts	150 000,00 €		Développement économique : avance remboursable à la SEM PAT pour la construction d'un Restaurant Inter-Entreprises
<b>Opération-chapitre 612 : Allée Royale</b>							<b>-25 000,00 €</b>		
612	2317	824	C2110		ADEPU R044	Travaux en cours sur immobilisation mise à disposition	-25 000,00 €		Aménagement : réduction partielle des crédits
<b>Opération-chapitre 918 : Informatique VGP</b>							<b>-50 000,00 €</b>		
918	2051	812	B1300		CANNU EL182	Logiciels	-50 000,00 €		Environnement : report à 2019 de l'achat du logiciel de gestion des points d'apports volontaires
<b>Opération-chapitre 1018 : Projet Autopilot</b>							<b>127 900,00 €</b>		
1018	2315	815	C2100		CSPECI F081	Installations, matériels et outillages techniques	127 900,00 €		Transports : projet autopilot. Transfert des crédits du chap. 21 vers l'opération budgétaire n°1018 et complément
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors virement)</b>								<b>0,00 €</b>	
<b>Chapitre 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>								<b>2 113 885,00 €</b>	
021	021	01	C2010			Virement de la section de fonctionnement		2 113 885,00 €	





## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180625-2018-06-05-DE

**Numéro de l'acte :** 2018-06-05  
**Date de décision :** lundi 25 juin 2018  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Opérations portant sur l'exercice budgétaire 2018 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :  
- décision modificative n° 1 (DM1),  
- modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'auditorium du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc.  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Armelle SALVADOR  
**AR reçu le :** 04/07/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20180625-2018-06-05-DE  
**Document principal :** 2018-06-05 - DM1 et modification AP Auditorium.pdf

**Pièces jointes :**

2018-06-05 annexe - DM1 Budget 2018-signatures.pdf

**Historique :**

04/07/18 10:57	En cours de création	
04/07/18 10:59	En préparation	Armelle SALVADOR
04/07/18 12:15	Reçu	Armelle SALVADOR
04/07/18 12:16	En cours de transmission	
04/07/18 12:17	Transmis en Préfecture	
04/07/18 12:22	Accusé de réception reçu	

